

**Message du Président du Conseil de
l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Assad Kotaite,
pour la célébration mondiale de la Journée de l'aviation civile internationale
le 7 décembre 2000**

L'aviation civile moderne est un système mondial extrêmement complexe d'interactions entre humains et machines. Des normes universellement acceptées et mises en œuvre sont donc essentielles à la sécurité et à l'efficacité du transport aérien des passagers et des marchandises dans le monde entier. Sans règles et procédures uniformes, l'aviation serait au mieux chaotique et au pire dangereuse.

Les normes et pratiques recommandées (SARP) que contiennent les 18 Annexes à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* de 1944 ont permis au transport aérien mondial de prospérer pendant plus d'un demi-siècle de façon sûre et harmonieuse. Ensemble, elles constituent un cadre réglementaire effectif et complet pour tous les aspects de l'aviation civile, allant de la gestion de la circulation aérienne et de l'exploitation technique des vols à la prévention des accidents et à l'environnement.

L'aviation civile est extrêmement sûre. Lorsque des accidents se produisent, ils sont souvent dus à l'inobservation des règles et des procédures énoncées dans les SARP et les éléments indicatifs connexes élaborés par l'OACI. Aujourd'hui, comme toujours, la sécurité de l'aviation civile dépend de la pertinence des SARP et de leur niveau de mise en œuvre par les 185 États contractants.

Une des principales tâches de l'OACI est la révision constante des SARP pour que les règlements progressent au rythme rapide de la transformation technologique et opérationnelle de l'aviation civile. Ce processus comporte de nombreuses consultations avec les États contractants, les organisations aéronautiques internationales et les représentants de l'industrie et aboutit à un large consensus sur l'élaboration ou l'actualisation des SARP.

Fait tout aussi important, l'OACI aide les États contractants à recenser et à combler les carences dans la mise en œuvre des SARP, principalement dans le cadre du Programme universel OACI d'audits de la supervision de la sécurité. Ce programme obligatoire et innovateur évalue la mise en œuvre de la supervision de la sécurité par les États, ainsi que celle des SARP applicables de l'OACI et des procédures, éléments indicatifs et pratiques de sécurité qui s'y rattachent. Il prévoit également des plans d'action pour remédier à ces carences et, au besoin, une assistance directe pour appliquer des mesures correctives.

Le Programme se limite actuellement à la législation, aux procédures et aux pratiques relatives à la délivrance des licences du personnel, ainsi qu'à l'exploitation et à la navigabilité des aéronefs. Sous réserve des décisions de la 33^e Assemblée de l'OACI, qui se tiendra en 2001, le Programme sera élargi pour englober les services de la circulation aérienne, les aérodromes ainsi que les enquêtes sur les accidents et les incidents d'aviation.

Le Programme universel OACI d'audits de la supervision de la sécurité s'est révélé des plus efficaces pour consolider les programmes de supervision de la sécurité des États contractants. Je ne doute aucunement qu'il sauvera des vies et qu'il contribuera dans une large mesure à assurer la sécurité aérienne au XXI^e siècle.